

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Pierre-Luc Larouche

<https://www.cadre21.org/membres/a815be55ef18e444313050a3>

Date d'obtention : 2022-11-04 16:45:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime; dans un contexte de confiance
 - 2- Évaluer l'incident (amorce, nature, intention, étendu)
 3. Vérifier l'information
- Décider si c malveillant (criminel) ou pas
4. parler au jeune instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que pour prendre les bonnes décision, il y a évidemment la trousse SEXTO, mais aussi qu'il faut être en mesure de bien comprendre et évaluer; la sphère scolaire, familiale, externe (amis) et des acteurs externes (corps policier ou intervenants).

Bien que certaine situation ne nous appartienne pas. On peut toujours se valider en équipe, avec la direction, avec le policier scolaire, etc.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je considère que la grande majorité des étapes sont le quotidien pour moi (avoir des informations sensibles, garder le respect et le lien de confiance, communiquer avec des parents et autres partenaires, etc)

Par contre, lorsque vient le temps de saisir des objets personnels, en particulier un téléphone, je trouve ça plus difficile! Parce que je sais que l'objet à une utilité plus large que les causes pour laquelle nous le confisquons, et que justement, cela peut créer des réactions majeures chez les élèves avec lesquelles je travail à tous les jours.